

SIMA

Société d'indemnisation  
en matière d'assurances IARD

Pour la protection des consommateurs en  
cas d'insolvabilité d'une société d'assurance  
habitation, automobile ou commerciale



2025

Rapport annuel

### **Mission de la SIMA**

*La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre des pertes financières indues en cas d'insolvabilité d'un assureur membre.*

*Nous nous efforçons de limiter les coûts découlant des insolvabilités d'assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à préserver un niveau élevé de confiance des consommateurs et des entreprises envers le secteur canadien de l'assurance de dommages.*

### **Principes de la SIMA**

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières indues grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

## **Table des matières**

Réalisations de 2025 . . . . .	2
Message du président du conseil d'administration . . . . .	6
Message du président et chef de la direction . . . . .	9
Contexte opérationnel . . . . .	14
Rapport sur la gestion du risque . . . . .	20
Forum des gestionnaires de risques . . . . .	23
États financiers . . . . .	25
Conseil d'administration de la SIMA . . . . .	45
Personnel et coordonnées de la SIMA. . . . .	47
Organismes de réglementation des assurances au Canada . . . . .	48
Sociétés membres de la SIMA . . . . .	50

- **Renforcement des capacités de résolution (priorité clé 2025 n° 1)** – En juillet, la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) a reçu les lettres patentes constituant son assureur-relais, la Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA (CAGPS). Après avoir présenté sa demande d'émission d'actions en contrepartie de biens sous sa forme définitive, la SIMA a obtenu l'approbation officielle du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour que la CAGPS puisse commencer à exercer ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Nous cherchons maintenant à obtenir des licences pour qu'elle puisse intervenir dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Nous avons également entrepris des travaux avec le BSIF et Assuris dans le but de mettre au point une stratégie de planification des mécanismes de résolution pour les groupes d'assurance actifs sur la scène internationale (GAAI) que compte le Canada. Nous visons ainsi à mieux préparer nos membres les plus importants à gérer les crises.
- **Augmentation de la capacité financière (priorité clé 2025 n° 2)** – Le crédit de soutien que nous détenons auprès des six grandes banques canadiennes a été renouvelé à des conditions plus avantageuses, tant en ce qui concerne les frais d'engagement (baisse de 5 pb) que les frais initiaux (baisse de 1 pb). Nous avons également élargi les modalités d'utilisation, notamment en prévoyant la possibilité de transférer des fonds à notre assureur-relais au besoin. Nous disposons donc d'un crédit de deux ans venant à échéance au deuxième trimestre de 2027; après quoi il fera probablement l'objet d'un renouvellement annuel. Nous avons également confirmé les cotes de crédit de première qualité que nous avons récemment reçues de deux grandes agences de notation. En 2026, nous examinerons, avec nos conseillers financiers, les démarches nécessaires pour rendre opérationnelle toute émission future de titres de créance (p. ex. le traitement comptable ou la structure de la dette).
- **Réduction du risque systémique (enjeu prioritaire permanent)** – Nous poursuivons notre travail à l'égard d'une série d'options supplémentaires visant à atténuer le risque systémique, notamment :
  - **Désignation comme « association d'indemnisation »** – Nous avons rappelé au ministère des Finances Canada notre demande officielle visant à faire reconnaître officiellement la SIMA comme association d'indemnisation au titre de la *Loi sur les sociétés d'assurances* pour qu'il nous soit possible de nous présenter comme un intervenant de confiance en situation de crise.

- **Nouvel exercice de simulation d’insolvabilité** – De concert avec le BSIF et des hauts responsables fédéraux et provinciaux, nous avons mené une autre simulation à Ottawa en vue de tester les limites de la protection des titulaires de police à la suite d’une catastrophe naturelle majeure.
- **Accès aux données sur l’exposition au risque** – Une modification au Règlement a été approuvée; les membres doivent désormais conférer à la SIMA l’accès aux données sur leur risque de pertes, à des fins de contrôle de la solvabilité. Les données sont protégées par une politique exhaustive de gouvernance des données afin d’en assurer l’acquisition, le traitement, le stockage et l’utilisation sécuritaires.
- **Proposition de modification du Test du capital minimal (TCM) et du Test de suffisance de l’actif des succursales (TSAS)** – La SIMA a proposé au BSIF d’incorporer une ligne propre au TCM et au TSAS pour refléter les obligations sur plusieurs années des membres liées au prélèvement des cotisations de la Société, ce qui permet au BSIF d’ajuster le traitement du capital de ces obligations.
- **Examen des primes non acquises** – En 2025, la SIMA a entrepris un examen des primes non acquises. L’information en résultant servira de base à « la meilleure estimation » des cotisations exigées en cas d’insolvabilité, y compris en cas de séisme majeur.
- **Catalogue mondial des assureurs ayant fait faillite** – Nous avons publié la troisième édition de notre Global Failed Insurer Catalogue « *Catalogue mondial des assureurs ayant fait faillite.* » Cette nouvelle édition rend compte du nombre stupéfiant d’assureurs, soit 965, qui ont fait faillite dans 71 territoires différents dans le monde depuis l’an 2000. Cette initiative de recherche d’envergure confirme sans équivoque que la faillite d’un assureur peut survenir en tout lieu et à tout moment.
- **Rajustement des plafonds d’indemnisation en fonction de** – La première application du nouvel indice d’ajustement annuel des plafonds d’indemnisation en fonction de l’inflation et la deuxième de la nouvelle politique d’arrondissement des plafonds d’indemnisation ont pris effet le 1<sup>er</sup> juillet. Les plafonds d’indemnisation sont désormais fixés à 530 000 \$ pour l’assurance de biens personnels (une hausse par rapport à 520 000 \$) et à 425 000 \$ pour l’assurance automobile (une augmentation par rapport à 415 000 \$). Ils seront revus en 2027.

- **Forum des gestionnaires de risques** – En 2025, nous avons tenu trois rencontres du Forum des gestionnaires de risques et trois webinaires sur les risques émergents. Les inscriptions en ligne ont continué d’atteindre des records pour tous les événements, et ce, à l’échelle du Canada.
- **Formation à l’intention des organismes de réglementation** – Depuis quatre ans, la SIMA organise, à titre gracieux, des ateliers de formation auxquels les organismes de réglementation sont conviés pour améliorer leurs capacités et compétences en matière de surveillance. En 2025, l’atelier a porté sur les indicateurs clés de performance (ICP) liés à l’IFRS 17.
- **Sondage de référence sur les pratiques en matière de gestion du risque d’entreprise (GRE)** – Tous les deux ans, la SIMA sonde ses membres sur les pratiques en matière de GRE. Elle vise ainsi à favoriser le dialogue sur les pratiques exemplaires sectorielles et à faire ressortir les éléments utiles, qui concourent à un programme de GRE robuste. Les conclusions principales du sondage de 2025 ont été présentées à la Rencontre du Forum des gestionnaires de risques de septembre.
- **Ententes de soutien** – La SIMA a mis à jour son groupe de fournisseurs de services qualifiés préapprouvés à qui elle pourra faire appel au cours des cinq prochaines années (2026-2030) pour obtenir un soutien professionnel (ou l’offrir à un tiers) afin de gérer l’insolvabilité d’un assureur membre. De nouvelles ententes de soutien ont été conclues avec 22 entreprises dans quatre volets (juridique; conseil et restructuration; conseil en actuariat; gestion des réclamations).
- **Bulletin *Parlons solvabilité*** – Quatre numéros du bulletin *Parlons solvabilité* de la SIMA ont été publiés en 2025. Fort prisé, ce dernier fait l’objet d’une couverture médiatique importante dans la presse spécialisée et reçoit des commentaires positifs de la part du secteur sur les sujets d’actualité qui y sont présentés.
- **Plans de communication** – Nous avons retenu les services d’une agence de communication pour nous aider à mettre à jour le plan de communication en cas d’insolvabilité. Une grande importance a été accordée aux médias sociaux.

- **Forum international des fonds de garantie des assurances (IFIGS) –** Nous avons continué de contribuer activement au Forum international des fonds de garantie des assurances, ce qui nous permet de prendre directement connaissance des pratiques exemplaires internationales. La SIMA continue de coprésider le groupe de travail sur les politiques et profils de l'IFIGS.
- **Contribution au Fonds monétaire international (FMI) –** Nous avons apporté notre contribution au rapport du Programme d'évaluation du secteur financier 2025 du FMI, portant sur la stabilité et la solidité du secteur canadien, qui est venu réaffirmer (entre autres) la nécessité de moderniser ou de remplacer *la Loi sur les liquidations et les restructurations* du Canada.



Si je repense à ma deuxième année à titre de président de la SIMA, je constate que l'année 2025 a été productive pour nous et positive pour le secteur.

Les assureurs de dommages du Canada ont affiché une forte rentabilité au cours des neuf premiers mois de 2025, avec un rendement des capitaux propres (RCP)

de 15,7 %. Ce nombre, en nette amélioration par rapport aux 13,3 % enregistrés sur la même période en 2024, dépasse d'environ 5,5 % la moyenne du secteur calculée sur 50 ans. Le secteur a enregistré de bons résultats de souscription, ce qui s'est traduit par un accroissement de 2,5 milliards de dollars du résultat net des activités d'assurance (soit une hausse de 37,4 %) par rapport à la même période de 2024. En outre, il y a eu une forte baisse du coût des sinistres catastrophiques, qui est passé de plus de 9 milliards de dollars au troisième trimestre de 2024 à un peu plus de 2,1 milliards de dollars au troisième trimestre de 2025.

« Les assureurs de dommages du Canada ont affiché une forte rentabilité au cours des neuf premiers mois de 2025, avec un rendement des capitaux propres (RCP) de 15,7 %. »

De ce fait, les flux de trésorerie liés à la réassurance ont évolué de 4 milliards de dollars.

La performance de souscription du marché canadien de l'assurance automobile des particuliers est restée

faible. Le ratio combiné global net (RCGN), une mesure clé de la rentabilité de la souscription, est supérieur à 100 % dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf le Québec, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Un ratio supérieur à 100 % indique une perte de souscription. Il s'agit certes d'une amélioration de 5 % par rapport à 2024, mais ces résultats négatifs représentent une tendance insoutenable.

Une saison des feux de forêt prolongée et étendue au Canada a eu une incidence importante sur les résultats de l'assurance biens personnels à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. Ces provinces ont affiché des RCGN supérieurs à 100 %. Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan ont enregistré les détériorations les plus importantes, avec un ratio supérieur à 130 %.

L'assurance des biens des entreprises et l'assurance responsabilité civile demeurent les segments les plus rentables parmi les assureurs membres, affichant des RCGN cumulatifs de 90 % et 88,5 % respectivement, et ce, depuis le début de l'année. Terre-Neuve-et-Labrador dans les propriétés

commerciales, et le Yukon dans les propriétés commerciales et la responsabilité commerciale, sont les seules provinces dont les RCGN sont supérieurs à 100 %. Cette rentabilité soutenue alimente l'assouplissement du marché, alors que les pressions de la concurrence et la capacité disponible entraînent une réduction des taux. C'est pourquoi il faudra suivre de près les résultats à long terme dans le domaine de l'assurance aux entreprises.

Malgré les résultats exceptionnels dont j'ai fait mention, la rentabilité des 160 assureurs membres de la SIMA a varié considérablement. Environ 10 % ont déclaré des pertes nettes au cours des neuf premiers mois de 2025. Chaque cas découle de circonstances uniques, souvent liées à une souscription défavorable dans certaines gammes de produits ou dans des régions données. La SIMA continue de surveiller de près les résultats financiers de chaque membre.

L'absence d'avancées vers notre priorité permanente (à savoir la « réduction du risque systémique ») continue d'inquiéter notre conseil d'administration et notre équipe. Malgré les efforts considérables du secteur et de la SIMA, il demeure urgent de mettre en place un filet de sécurité fédéral procurant les liquidités nécessaires pour faire face à la menace existentielle d'un tremblement de terre.

Dans son budget de novembre, le gouvernement nouvellement élu du Canada s'est déclaré déterminé à renforcer la solidité du pays face aux menaces extérieures inattendues. Le chapitre *Accroître la résilience du secteur de l'assurance face aux catastrophes naturelles* précise que, « dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il compte consulter les sociétés d'assurances multirisques sous réglementation fédérale et les

« J'ai confiance que la SIMA est en bonne position pour poursuivre ses progrès au cours de l'année à venir. De concert avec l'équipe, j'ai hâte de relever les défis qui se profilent. »

autres parties intéressées à propos des moyens d'assurer la stabilité du secteur des assurances du Canada en cas de séisme violent. »

L'engagement à l'égard d'un Canada fort nous donne espoir que des mesures seront enfin prises pour contrer le risque de séisme au Canada. Grâce à sa modélisation du risque systémique, la SIMA a très bien cerné le problème et mis en lumière un seuil critique au-delà duquel notre mécanisme de financement croulerait sous les demandes. Face à l'inaction

du gouvernement, notre système de garantie des assurances pourrait être voué à l'échec lorsque se réaliseront des scénarios qui, bien que peu probables à court terme, posent un risque important au cours des cinquante prochaines années. Il est inexcusable qu'un pays du G7 comme le Canada accuse un tel déficit de protection.

Je me réjouis de constater que la SIMA a réalisé des progrès de taille à l'égard des autres enjeux prioritaires en 2025. Notre chef de la direction, Alistair Campbell, et sa petite équipe ont prouvé qu'ils étaient capables de respecter presque tous les éléments de notre ambitieux programme de modernisation, particulièrement ceux sur lesquels nous avons le pouvoir d'agir.

Pour conclure, au nom de mes collègues du conseil d'administration, je tiens à remercier l'équipe de gestion de la SIMA pour la grande qualité de son travail au fil du temps. Elle a su faire preuve d'ambition et de détermination pour composer brillamment avec une charge de travail exigeante. Au cours de l'année, nous avons dû dire au revoir aux administrateurs sortants (Tracy Garrad, Tim Hodgson et Christian Fournier) et en accueillir de nouveaux (Dougal Macdonald et Susan Penwarden).

Je suis reconnaissant envers tous mes collègues administrateurs qui ont su m'épauler dans mon rôle de président. Je les remercie de leur dévouement et de leur engagement à l'égard de la mission et de l'orientation stratégique de la SIMA. Leurs conseils et leur contribution à des enjeux importants sont très précieux. L'engagement actif de notre conseil d'administration à l'égard des enjeux continue de mettre en lumière le travail efficace de la Société.

J'ai confiance que la SIMA est en bonne position pour poursuivre ses progrès au cours de l'année à venir. De concert avec l'équipe, j'ai hâte de relever les défis qui se profilent. 🇨🇦



### **Introduction**

Permettez-moi d'indiquer d'entrée de jeu qu'aucun assureur membre de la SIMA n'a connu de difficultés financières en 2025. De plus, aucun assuré canadien n'a eu à recourir aux mécanismes de protection que nous maintenons en permanence.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi plusieurs initiatives structurantes afin de moderniser la SIMA et de nous assurer de disposer des capacités nécessaires pour répondre efficacement aux nouveaux défis d'un secteur en évolution. En étroite collaboration avec les membres engagés de notre conseil d'administration, nous avons franchi des étapes déterminantes dans la mise en œuvre d'un ambitieux programme de modernisation. Ces travaux, toujours en cours, contribuent à renforcer l'efficacité de notre modèle opérationnel et à nous préparer aux défis qui se profilent.

### **Priorité clé 2025 n° 1 : Renforcer nos capacités de résolution**

Les consultations approfondies menées auprès des membres en 2020 au sujet de l'élargissement du « coffre à outil » de la SIMA ont mené à la proposition d'intégrer un « assureur-relais » constitué sous l'autorité du BSIF. Ce nouvel outil vise à accroître notre capacité d'intervention dans divers scénarios de détresse ou de crise. Tout au long de 2024 et de 2025, nous avons collaboré étroitement avec le BSIF à la préparation d'une demande portant notamment sur la gouvernance, la capitalisation, l'échange de renseignements et la mise en œuvre opérationnelle. En juillet, la SIMA a reçu les lettres patentes constituant son assureur-relais, la CAGPS. Plus tard au cours de l'année, la SIMA a obtenu l'approbation officielle du BSIF pour que la CAGPS puisse commencer à exercer ses activités le 1er janvier 2026. La SIMA cherche maintenant à obtenir des licences pour qu'elle puisse intervenir dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. La CAGPS demeurera une société inactive, à moins qu'elle soit appelée à intervenir dans la résolution d'un assureur membre de la SIMA.

Parallèlement, nous avons lancé un chantier de travail avec le BSIF et Assuris afin d'élaborer une approche adaptée aux groupes d'assurance actifs sur la scène internationale (GAAI) au Canada. Le BSIF oblige déjà les GAAI à élaborer un plan de redressement. Cette exigence sera étendue à l'établissement de plans de résolution et de groupes

de gestion de crise pour ces GAAI. Le BSIF a formé une équipe de préparation aux crises au sein du Secteur de la surveillance, qui agit à titre de centre d'excellence en matière de résolution et de redressement. Au cours de la prochaine année, nous collaborerons activement avec le BSIF et Assuris afin de faire évoluer notre approche tant en matière de planification de la résolution que de gestion efficace des crises.

### **Priorité clé 2025 n° 2 : Accroître notre capacité financière**

En 2025, le renforcement de notre capacité financière constituait une priorité stratégique. Nous avons renouvelé avec succès le crédit de soutien de la SIMA à des conditions plus avantageuses, tant en ce qui concerne les frais d'engagement que les frais initiaux. Nous avons également élargi les modalités d'utilisation, notamment en prévoyant la possibilité de transférer des fonds à notre assureur-relais au besoin. Ce mécanisme de financement est désormais en vigueur jusqu'au début du deuxième trimestre de 2027. Le crédit de soutien s'ajoute aux ressources déjà disponibles dans notre fonds d'indemnisation (64,7 millions de dollars) et peut être mobilisé dans un contexte de résolution ou de liquidation. La capacité dont nous disposons est maintenant suffisante pour répondre aux besoins de liquidités à court terme dans tous les cas, à l'exception des scénarios extrêmes.

Nous avons par ailleurs confirmé nos cotes de crédit de première qualité auprès de deux agences de notation de premier plan. Le maintien de ces cotes (sous réserve d'une réévaluation annuelle) est peu coûteux et correspond à notre stratégie de recherche de multiples options de résolution à faibles frais initiaux. Ces cotes pourraient nous permettre

« **Le crédit de soutien s'ajoute aux ressources déjà disponibles dans notre fonds d'indemnisation (64,7 millions de dollars) et peut être mobilisé dans un contexte de résolution ou de liquidation.** »

d'avoir accès à des moyens de financement plus importants à plus long terme. La SIMA serait ainsi mieux outillée pour répondre aux besoins découlant d'insolvabilités de grande ampleur sans créer de tensions systémiques en période de

crise. Au cours de la prochaine année, nous examinerons l'adéquation de nos liquidités à court terme à la lumière de nos nouvelles connaissances sur l'exposition aux sinistres du secteur et des données de réassurance. Nous examinerons également, avec nos conseillers financiers, les démarches nécessaires pour rendre opérationnelle toute émission future de titres de créance (p. ex. le traitement comptable ou la structure de la dette).

**Priorité permanente : Réduction du risque systémique**

Le conseil d'administration a désigné la « réduction du risque systémique » comme priorité permanente de la SIMA jusqu'à la mise en place d'un filet de sécurité fédéral procurant les liquidités nécessaires. Dans son plus récent budget (novembre 2025), le gouvernement fédéral a réaffirmé son intention de mener un processus de consultation formel avec notre secteur afin de déterminer la meilleure façon de gérer l'exposition du pays au risque sismique. Nous participerons activement à cet exercice en 2026. Dans l'intervalle, nous avons poursuivi la mise en œuvre de mesures graduelles visant à réduire le risque systémique, notamment :

- **Désignation de la SIMA comme « association d'indemnisation » en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances –** Nous avons demandé au ministre fédéral des Finances de procéder à cette désignation officielle. Celle-ci faciliterait le partage d'information avec les organismes de réglementation et renforcerait la capacité de la SIMA d'agir comme contrepartie crédible en situation de crise. Nous continuerons d'en faire une priorité auprès du ministère des Finances Canada au cours de la prochaine année.
- **Exercice de simulation d'insolvabilité –** En décembre 2025, nous avons collaboré avec le BSIF ainsi qu'avec de hauts responsables fédéraux et provinciaux dans le cadre d'un exercice sur table visant à tester les limites de la capacité du secteur à la suite d'une catastrophe naturelle majeure. Les scénarios examinés ont mis en évidence la vulnérabilité du Canada à un séisme d'envergure susceptible de provoquer d'importantes tensions systémiques en l'absence d'un mécanisme de soutien en liquidités.
- **Accès aux données sur l'exposition aux catastrophes naturelles –** Le conseil d'administration de la SIMA a autorisé la modification de son Règlement (ultérieurement approuvée par les organismes de réglementation). Les membres doivent désormais conférer à la SIMA l'accès aux données d'exposition sur leur risque de pertes, à des fins de contrôle de la solvabilité. Ces renseignements de nature sensible sont protégés par une politique exhaustive de gouvernance des données afin d'en assurer l'acquisition, le traitement, le stockage et l'utilisation sécuritaires. Un accès accru aux données sectorielles d'exposition aux pertes nous offre une vision détaillée du risque sismique et des positions de capital conditionnel de chaque assureur

membre. Cette information a permis d'améliorer la précision du modèle de risque systémique de la SIMA et d'en renforcer la crédibilité auprès des décideurs gouvernementaux chargés de concevoir un mécanisme de soutien en liquidités au-delà de notre « seuil critique ».

- **Proposition de modification du TCM et du TSAS** – La SIMA a proposé au BSIF d'incorporer une ligne spécifique au TCM et au TSAS pour refléter les obligations sur plusieurs années des membres liées au prélèvement des cotisations de la Société. En période de crise systémique, le BSIF serait alors en position d'ajuster le traitement du capital pour ces obligations particulières et, de ce fait, d'atténuer la potentialité du risque systémique. Nous avons reçu une réponse officielle du BSIF à cet égard et poursuivrons le dialogue sur notre proposition en 2026.

### **Gestion des risques et recherche**

La SIMA a poursuivi ses travaux sur diverses initiatives visant à soutenir le secteur dans l'intégration des pratiques exemplaires en gestion des risques d'entreprise. Les rencontres de notre Forum des gestionnaires de risques ainsi que nos webinaires sur les risques émergents ont suscité un fort engagement du secteur, atteignant des niveaux de participation records au cours de la dernière année.

En octobre, nous avons publié la troisième édition de notre Global Failed Insurer Catalogue « *Catalogue mondial des assureurs ayant fait faillite.* » Cette nouvelle édition rend compte du nombre stupéfiant d'assureurs, soit 965, qui ont fait faillite dans 71 territoires différents dans le monde depuis l'an 2000. Cette initiative de recherche d'envergure fournit des éléments probants quant au risque persistant de défaillance d'assureurs, tant dans les économies en développement que dans les économies avancées. Malgré les améliorations importantes apportées aux régimes de supervision du secteur de l'assurance à l'échelle mondiale, la version actualisée du catalogue confirme sans équivoque que la défaillance d'un assureur peut survenir en tout lieu et à tout moment.

### **Opérations**

En 2025, nous avons mené à terme plusieurs priorités opérationnelles de la SIMA, notamment : la mise en œuvre de l'ajustement annuel des plafonds d'indemnisation en fonction de l'inflation; l'achèvement d'un examen des primes non acquises; l'élaboration de rapports de suivi

relatifs aux assureurs sous surveillance; la réalisation du sondage bisannuel auprès des membres sur la gestion du risque d'entreprise; la révision des plans de contingence; la conclusion d'ententes de soutien avec des fournisseurs de services spécialisés; la mise à jour des responsabilités opérationnelles (« qui fait quoi et quand »); le

« **La vision de modernisation de la SIMA portée par le conseil d'administration sera précisée à l'occasion de la rencontre de planification stratégique prévue en juin prochain. Cette séance nous permettra de nous assurer que la SIMA demeure bien positionnée pour faire face à l'évolution des risques et d'établir un nouveau plan triennal assorti de priorités claires pour l'équipe de direction.** »

renforcement des plans de communication; ainsi que la tenue d'un atelier de formation sur les indicateurs de performance liés à la norme IFRS 17, auquel ont participé plus de 80 organismes de réglementation provinciaux.

### **Conclusion**

Au cours de la dernière année, la SIMA a réalisé des avancées importantes sur des dossiers

déterminants pour notre secteur. Ces progrès n'auraient pas été possibles sans le dévouement et le professionnalisme de nos employés, à qui j'adresse mes sincères remerciements. Ils reposent également sur l'engagement soutenu de nos assureurs membres, dont l'appui constant contribue à la réussite de nos initiatives. Je les remercie de l'intérêt continu qu'ils portent au travail accompli en leur nom. Enfin, ces résultats doivent beaucoup aux conseils avisés et à l'accompagnement rigoureux de notre président du conseil, Dave Oakden, ainsi que de l'ensemble des administrateurs.

La vision de modernisation de la SIMA portée par le conseil d'administration sera précisée à l'occasion de la rencontre de planification stratégique prévue en juin prochain. Cette séance nous permettra de nous assurer que la SIMA demeure bien positionnée pour faire face à l'évolution des risques et d'établir un nouveau plan triennal assorti de priorités claires pour l'équipe de direction.

J'ai grandement apprécié la responsabilité de piloter cet ambitieux programme au cours de la dernière année et me réjouis de poursuivre ma collaboration avec le conseil d'administration afin de continuer à générer des résultats solides pour nos assureurs membres en 2026. 🇨🇦

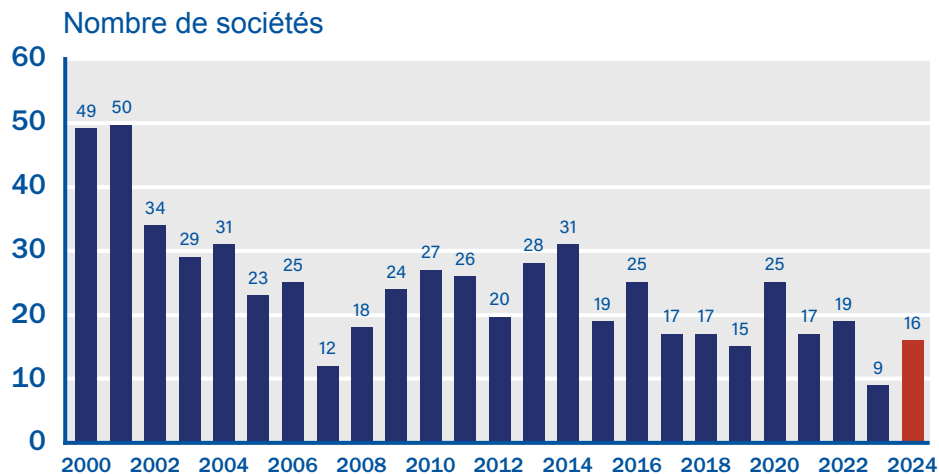
### **Les faillites des compagnies d'assurance se poursuivent à l'échelle mondiale**

Vingt ans se sont écoulés depuis la faillite d'un assureur IARD au Canada – en 2004 – et il peut sembler tentant d'en conclure que les faillites d'assureurs relèvent désormais du passé. Or, il n'en est rien.

La plus récente édition du « *Catalogue mondial des assureurs ayant fait faillite.* » *Catalogue mondial des assureurs ayant fait faillite* de la SIMA révèle que des assureurs IARD et des compagnies d'assurance vie continuent de faire faillite chaque année ailleurs dans le monde. Le catalogue comprend désormais 606 assureurs IARD reconnus comme ayant fait faillite depuis 2000. Les recherches démontrent qu'en moyenne, au cours de la période étudiée, 24 assureurs IARD ont fait faillite chaque année. Ces faillites ont été enregistrées dans 58 territoires différents. Le nombre de faillites le plus élevé a été observé en 2001, soit 50. Le chiffre le plus faible, soit 9, a été enregistré récemment, en 2023.

Il importe de souligner que chacune des administrations touchées par une faillite d'assureur au cours de la période étudiée présente des caractéristiques propres, notamment quant à sa taille, sa population, son encadrement politique, sa primauté du droit et le cadre réglementaire régissant les services financiers. Néanmoins, le nombre élevé de faillites recensées dans un grand nombre de pays, tant dans les économies

#### **Faillites d'assureurs IARD dans le monde**



La SIMA a recensé 606 faillites d'assureurs IARD au cours de la période étudiée. En moyenne, 24,2 assureurs IARD font faillite chaque année.

Source : SIMA, d'après les données de MSA Research

avancées que dans les économies en développement, suggère que rares sont les pays, voire aucun, entièrement à l'abri du risque de faillite des assureurs.

L'expérience internationale reflète celle du Canada en matière de faillites de compagnies d'assurance. Il est fréquent d'observer de longues périodes de stabilité (s'étendant sur plusieurs années) entre des périodes caractérisées par des regroupements de faillites.

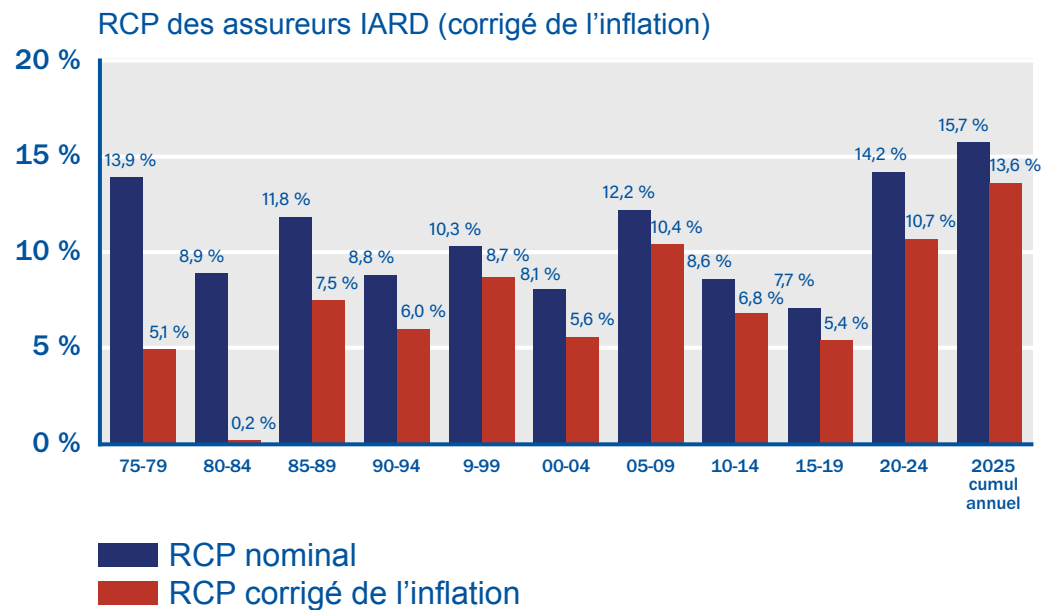
C'est précisément pourquoi la SIMA, ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur, doit maintenir une vigilance constante à l'égard de la santé financière des assureurs IARD au Canada. Les faillites peuvent se produire et continueront de le faire.

### L'âge d'or de la rentabilité des assureurs IARD se poursuit

La SIMA surveille de près l'environnement d'affaires du secteur canadien de l'assurance IARD pour deux raisons importantes :

1. déterminer le niveau de risque d'insolvabilité auquel sont exposés les assureurs membres de la SIMA;
2. s'assurer d'être adéquatement préparée à intervenir lors de futures insolvabilités.

#### Nous vivons un « âge d'or »



Depuis 2020, les assureurs IARD affichent un RCP supérieur au seuil historique de 10 %, témoignant de la solidité des pratiques de souscription et des conditions de marché favorables.

Source : SIMA, d'après les données de MSA Research

À la lumière du rendement financier récent du secteur et en le comparant aux données historiques, il serait exact d'affirmer que les assureurs IARD du Canada traversent actuellement un « âge d'or », caractérisé par des niveaux de rentabilité nettement supérieurs au RCP réel à long terme du secteur, même après prise en compte de l'inflation.

Depuis 2020, les rendements réels du secteur sont collectivement supérieurs à ceux observés au cours de toute autre période des 40 années répertoriées dans la base de données de la SIMA. Au cours de cette période, le RCP moyen s'est élevé à 14,2 %. Il s'agit du niveau le plus élevé et le plus constant enregistré à ce jour. Cette conclusion demeure valable même après correction pour tenir compte de l'inflation. Entre 2000 et 2024, le RCP du secteur IARD, corrigé de l'inflation, s'est établi à 10,7 %. Ce résultat dépasse le précédent sommet de 10,4 %, enregistré entre 2005 et 2009.

Il va de soi que cette rentabilité à l'échelle du secteur ne rend pas compte de la forte variation des résultats financiers des assureurs pris individuellement. Le niveau global élevé du RCP est influencé par un nombre limité d'assureurs affichant des résultats exceptionnellement élevés. Si l'on exclut ces assureurs de l'analyse, le rendement moyen des assureurs membres se rapproche davantage de la moyenne historique. Il convient également de noter, du point de vue de la SIMA, que plus d'une douzaine d'assureurs membres ont enregistré des pertes cumulatives durant cette période qualifiée d'« âge d'or ».

Cette forte rentabilité globale du secteur survient alors que le Canada se prépare à affronter une importante incertitude économique : droits de douane, productivité inférieure à celle des États-Unis et intensification des risques géopolitiques. L'économie mondiale est aujourd'hui plus risquée qu'elle ne l'a été depuis les années 1930. Dans ce contexte, le maintien d'une solide réserve de fonds propres pour le secteur IARD se révélera un atout considérable pour le Canada.

### **Des conditions de souscription difficiles en assurance des particuliers**

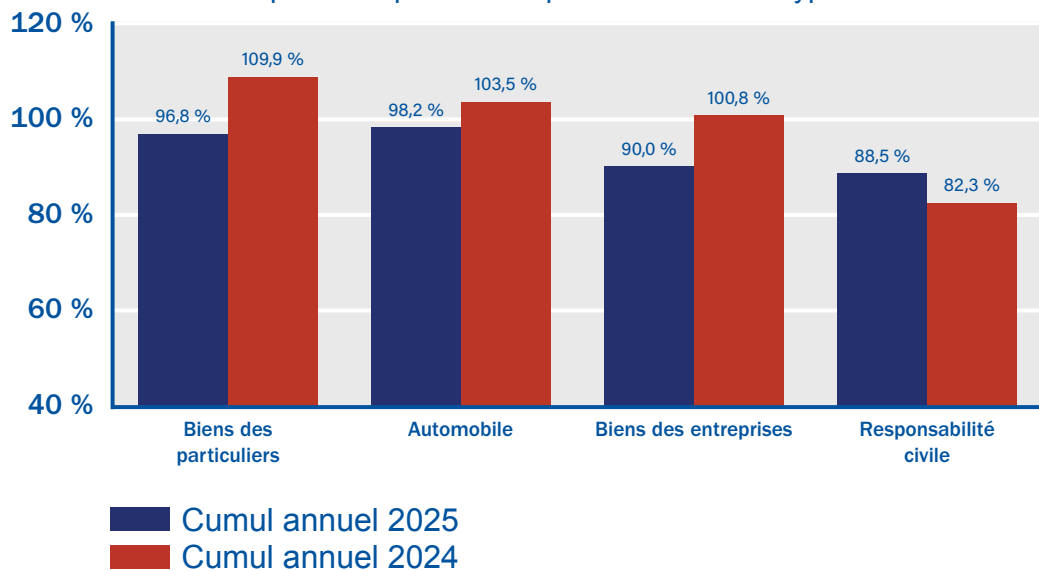
L'activité de souscription des assureurs IARD devrait se complexifier à moyen terme. L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 présente un avantage notable : les assureurs présentent désormais les résultats des services d'assurance ventilés par branche d'activité. Les plus récents rapports financiers font ressortir des écarts marqués dans les résultats de souscription, selon l'assureur et le type de couverture. Les assureurs proposant des assurances de biens commerciaux et de responsabilité

civile des entreprises ont affiché de solides résultats de souscription à l'échelle nationale. En revanche, les assureurs spécialisés en assurance automobile et en assurance habitation des particuliers traversent une période nettement plus difficile.

Le marché canadien de l'assurance automobile est strictement réglementé. Les gouvernements provinciaux encadrent les tarifs ainsi que les modalités des polices d'assurance automobile. Par conséquent, les assureurs disposent de peu de mécanismes pour redresser leurs résultats lorsque les coûts des sinistres progressent plus rapidement que les primes. Au terme des trois premiers trimestres de 2025, les ratios nets des activités d'assurance (RNAA) des marchés de l'assurance automobile dans 10 des 13 provinces et territoires du Canada dépassaient 100 %. Les marchés affichant un RNAA supérieur à 100 % ne sont pas rentables, et la prestation de cette couverture érode la base de capital de l'assureur. Dans deux autres provinces (l'Ontario et le Québec), les RNAA de l'assurance automobile étaient légèrement inférieurs, mais demeuraient

### Les souscripteurs en assurance des particuliers continuent de faire face à des conditions de marché très difficiles

Tous les chiffres proviennent de MSA et sont établis au 28 novembre 2025. Ils ne prennent pas en compte les assureurs hypothécaires.



En 2025, la rentabilité s'est améliorée dans l'ensemble des principales branches d'assurance IARD, la responsabilité civile demeurant l'exception en raison de l'inflation sociale (hausse des coûts juridiques et des règlements) et de tendances mondiales persistantes, comme les droits de douane, l'inflation et les conflits.

Source : SIMA, d'après les données de MSA Research

élevés. Dans le contexte économique actuel, marqué par des pressions liées au coût de la vie pour de nombreux consommateurs, la capacité des titulaires de police d'absorber des hausses de primes semble limitée. Les gouvernements pourraient devoir intervenir au moyen de réformes des produits dans ces marchés afin de rétablir la stabilité.

Les RNAA en assurance biens personnels ont également dépassé 100 % à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. Le niveau élevé des demandes d'indemnisation dans ces provinces s'explique en partie par des sinistres catastrophiques attribuables à des tempêtes survenues à l'échelle nationale. Même si le coût total de ces sinistres a été nettement inférieur aux 9,4 milliards de dollars enregistrés en 2024, la tendance générale à des sinistres catastrophiques de plus en plus graves et de plus en plus fréquents demeure un enjeu majeur pour les assureurs offrant de l'assurance biens personnels des propriétaires-occupants.

### **Une capacité de cotisation non grevée**

Tous les cas d'assureurs membres précédemment placés en liquidation par leur organisme de réglementation et ayant nécessité l'intervention de la SIMA pour imposer des cotisations auprès des autres assureurs membres ont désormais été entièrement résolus. Aucune réclamation en suspens ni obligation non réglée ne subsiste, ce qui signifie que la capacité totale de cotisation de 1,4 milliard de dollars de la SIMA n'est grevée d'aucun engagement. Si cette capacité à long terme est rassurante, il demeure essentiel de pouvoir réagir rapidement à une nouvelle situation de difficulté financière d'un assureur membre en s'appuyant également sur des mécanismes de financement à court terme adaptés.

Pour couvrir la période critique comprise entre l'annonce d'une insolvabilité et la perception des cotisations, la SIMA dispose de deux sources de liquidités. La première est le fonds d'indemnisation qui, en date de décembre 2025, détenait 64,7 millions de dollars en actifs investis très liquides, auxquels la Société devrait pouvoir accéder dans un délai de 48 heures. Deuxièmement, notre ligne de crédit de soutien de 250 M\$, appuyé par un syndicat composé des six grandes banques canadiennes. Grâce à ce crédit de soutien, la SIMA peut désormais mobiliser rapidement les fonds estimés nécessaires pour rembourser les primes non acquises dans l'éventualité peu probable d'une insolvabilité d'un membre, sauf dans le cas des 15 assureurs membres les plus importants de la SIMA. Nous estimons en outre que la SIMA dispose à présent de la capacité financière pour rembourser les primes non acquises et verser jusqu'à six mois de sinistres prévus pour 135 de ses 160 assureurs membres.

### **Les trois scénarios qui mettraient à l'épreuve la capacité d'intervention de la SIMA**

Le programme de gestion des risques d'entreprise de la SIMA a identifié trois scénarios susceptibles de compromettre sa mission de protection des assurés contre des pertes indues dans l'éventualité peu probable où leur assureur deviendrait insolvable. Ces scénarios sont les suivants :

1. La faillite de l'un des 15 plus importants assureurs au Canada;
2. Un regroupement de faillites d'assureurs membres de la SIMA dont le total des obligations de règlement des sinistres dépasserait la capacité annuelle de cotisation de la SIMA pour une année donnée;
3. Un séisme catastrophique dans un centre urbain canadien entraînant des pertes assurées supérieures à 35 milliards de dollars.

La SIMA travaille activement à l'élaboration de stratégies d'atténuation pour chacun de ces scénarios afin de pouvoir remplir sa mission de protection des assurés canadiens. La mesure la plus importante à cet égard est l'obtention récente de cotes élevées d'évaluation d'investissements auprès de deux agences de notation obligatoire. Cette reconnaissance ouvre la possibilité pour la SIMA d'émettre des obligations au nom du secteur afin d'obtenir rapidement des montants plus importants à court terme, tout en étalant dans le temps la perception des cotisations requises pour financer ces obligations.

### **Les perspectives pour l'avenir**

La plupart des assureurs membres de la SIMA disposent d'une base de capital solide pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe d'importantes variations entre les sociétés en matière de rentabilité et de solidité du capital, les indicateurs sectoriels démontrent que la grande majorité des assureurs IARD au Canada sont bien capitalisés et plus qu'adéquatement préparés à faire face à un environnement futur exigeant. 🇨🇦

### Gestion du risque d'entreprise

Le Rapport sur la gestion du risque de la SIMA cible les risques susceptibles d'empêcher la Société de réaliser sa mission en trois volets :

1. Protéger les titulaires de police admissibles contre des pertes financières indues en cas d'insolvabilité d'un assureur membre;
2. Contribuer à limiter les coûts découlant des insolvabilités d'assureurs;
3. Préserver un niveau élevé de confiance des consommateurs et des entreprises envers le secteur canadien de l'assurance de dommages, grâce à la protection financière offerte par la SIMA.

Le Rapport sur la gestion du risque de la SIMA recense dix risques faisant l'objet d'un suivi actif. Ceux-ci sont regroupés comme suit :

- Section 1 (risques majeurs) — 2 risques;
- Section 2 (risques importants) — 4 risques;
- Section 3 (risques modérés) — 4 risques.

La SIMA considère que deux risques sont d'une gravité telle qu'ils pourraient l'empêcher de remplir ses obligations envers les titulaires de police s'ils se concrétisaient. Le premier est celui qu'un séisme catastrophique, ou un autre événement perturbateur majeur, qui entraîne la faillite d'un assureur membre d'envergure ou une série d'insolvabilités touchant plusieurs assureurs de plus petite taille (voir le risque 1-1). Le second tient à la survenance d'un facteur externe majeur (p. ex. cyberattaque, feu de forêt, inondation, risque géopolitique) susceptible de provoquer la faillite d'un très grand assureur ou une multiplication d'insolvabilités de moindre envergure. Dans de tels cas, les coûts estimés d'insolvabilité pourraient dépasser le seuil de tolérance au risque de la SIMA. Ce seuil, établi par le conseil d'administration, correspond à deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale, soit actuellement 2,8 milliards de dollars. Une incapacité à indemniser les titulaires de police en temps opportun pourrait nuire non seulement à la réputation de la SIMA, mais également à celle de l'ensemble du secteur canadien de l'assurance de dommages. C'est pourquoi l'atténuation de ces risques majeurs demeure une priorité stratégique pour la SIMA.

**Profil de risque résiduel (en date de novembre 2025)**

■ Risques majeurs (2)    
 ■ Risques importants (4)    
 ■ Risques modérés (4)

<b>Niveau de risque inhérent</b>	Élevé	<b>2-3 Risque réglementaire</b> Des pratiques de supervision inférieures aux normes minimales de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance.	<b>1-1 Risque financier</b> Un séisme catastrophique entraînant une faillite en chaîne d'assureurs membres, les coûts d'insolvabilité excédant le seuil de tolérance au risque de la SIMA (établi à deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).  <b>1-2 Risque financier</b> Un événement externe majeur (p. ex. cyberattaque, feu de forêt, inondation, risque géopolitique) provoquant la faillite d'un ou de plusieurs assureurs d'envergure, générant des coûts d'insolvabilité supérieurs au seuil de tolérance au risque de la SIMA.	
	Moyen	<b>3-3 Risque financier</b> Une perte de confiance des principales parties prenantes quant à la capacité de la SIMA de remplir son mandat.  <b>3-4 Risque réglementaire</b> Des bonifications unilatérales des niveaux d'indemnisation par les organismes de réglementation gouvernementaux au-delà de ce que les assureurs membres de la SIMA jugeraient acceptable.	<b>2-1 Risque opérationnel</b> L'insolvabilité d'un assureur membre d'envergure, d'un groupe d'assureurs ou la faillite simultanée de plusieurs membres, ou encore un événement exceptionnel (p. ex. COVID-19), imposant des contraintes extraordinaires aux ressources humaines.  <b>2-2 Risque financier</b> Une modélisation inadéquate des risques ne permettant pas d'anticiper pleinement les effets des changements climatiques, exposant davantage les assureurs régionaux de plus petite taille à un risque de faillite.  <b>2-4 Risque opérationnel</b> Une dépendance envers des services informatiques externalisés	
	Faible	<b>3-1 Risque réglementaire</b> Une tentative d'influence inappropriée des organismes de réglementation sur la gouvernance de la SIMA, avec des conséquences défavorables.  <b>3-2 Risque opérationnel</b> Une défaillance dans la gouvernance.		
		Satisfaisant	Généralement satisfaisant	Partiellement satisfaisant
<b>Niveau d'atténuation ou de contrôle</b>				

**Principaux risques de la SIMA (profil de risque)**

**Risques majeurs :**

**1-1 Risque financier**

Un séisme catastrophique entraîne une faillite en chaîne d'assureurs membres, les coûts d'insolvabilité excédant le seuil de tolérance au risque de la SIMA (établi à deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).

### **1-2 Risque financier**

Un événement externe majeur (p. ex. cyberattaque, feu de forêt, inondation, risque géopolitique) provoquant la faillite d'un ou de plusieurs assureurs d'envergure, générant des coûts d'insolvabilité supérieurs au seuil de tolérance au risque de la SIMA.

### **Risques importants :**

#### **2-1 Risque opérationnel**

L'insolvabilité d'un assureur membre d'envergure, d'un groupe d'assureurs ou la faillite simultanée de plusieurs membres, ou encore un événement exceptionnel (p. ex. COVID-19), imposant des contraintes extraordinaires aux ressources humaines.

#### **2-2 Risque financier**

Une modélisation inadéquate des risques ne permettant pas d'anticiper pleinement les effets des changements climatiques, exposant davantage les assureurs régionaux de plus petite taille à un risque de faillite.


#### **2-3 Risque réglementaire**

Des pratiques de supervision inférieures aux normes minimales de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance.

#### **2-4 Risque opérationnel**

Une dépendance envers des services informatiques externalisés.

Le gouvernement du Canada poursuit sa réflexion quant aux moyens de limiter les risques systémiques qu'un séisme extrême pourrait faire peser sur les assureurs fédéraux de dommages. La SIMA collabore avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC) afin d'atténuer ce risque, en préconisant notamment la mise en place d'un mécanisme fédéral de soutien en liquidités, « filet de sécurité », à la suite d'un séisme catastrophique.

L'entièreté du Rapport sur la gestion du risque de la SIMA, y compris l'intégralité de son registre des risques, est accessible dans la section Publications du site Web [www.pacicc.ca](http://www.pacicc.ca). 

La SIMA joue un rôle de premier plan au sein du secteur, où elle est appelée à mieux connaître les pratiques exemplaires en gestion des risques d'entreprise grâce aux travaux du Forum des gestionnaires de risques. Les activités du Forum sont supervisées par un comité consultatif, qui met son expertise technique et ses conseils sur les enjeux actuels et émergents dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise au service du conseil d'administration de la SIMA. Composé de directeurs de la gestion des risques sectoriels, ce comité est épaulé par un administrateur de la SIMA.

### **Membres du comité consultatif sur la gestion des risques en 2025**

- 1. Sonia Kundi**, Zurich Cover-More (présidente du comité consultatif)
- 2. Morgan Abafor-Grimsons**, SGI Canada
- 3. Sanjeev Agarwal**, Compagnie d'assurance AIG du Canada
- 4. Max Cooper**, Lloyd's Canada inc.
- 5. Jean-Philippe Daigle**, Desjardins Groupe d'assurances générales
- 6. Michele Falkins**, Heartland Farm Mutual inc.
- 7. Ejaz Malik**, Aviva Canada inc.
- 8. Tracy Mann**, Compagnie d'assurance Definity
- 9. Amir Rahmani**, Beneva
- 10. Sharon Sproxton**, Intact Corporation financière
- 11. Phil Traicus**, Wawanesa Assurance

### **Mandat du Forum des gestionnaires de risques**

Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

## Dates des événements en 2025 et sujets de discussion

### *Rencontres du Forum :*

- 31 mars  
La gestion des risques géopolitiques qui menacent le Canada  
Un aperçu des enjeux prioritaires du BAC  
L'augmentation des exigences réglementaires
- 11 septembre  
Les risques géopolitiques – affaires étrangères et sécurité nationale  
Le respect de la ligne directrice B-15 du BSIF  
Les résultats du sondage de référence de la SIMA de 2025 sur les pratiques en matière de GRE
- 27 novembre  
Le point du BSIF sur les enjeux actuels du secteur de l'assurance de dommages (principaux risques; fardeau réglementaire; importance d'une bonne gouvernance)  
Le monde de la réassurance en 2025  
L'économie canadienne résiste-t-elle?  
Les Canadiens tiennent-ils le coup?

### *Webinaires sur les risques émergents :*

- 27 février  
Une conversation avec les assureurs sur la détermination et l'évaluation des risques
- 22 mai  
Les catastrophes induites par le climat et les lacunes en matière de protection
- 23 octobre  
L'incidence des véhicules électriques sur la sécurité automobile et l'assurance automobile



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Comptables professionnels agréés  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, bureau 4600  
Toronto, Ontario M5H 2B5

Téléphone (416) 777-8500  
Télécopieur (416) 777-8818  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (l'« Entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025,
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date,
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date,
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables,

(ci-après désignés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables internationales IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Le 5 mars 2026  
Toronto, Canada

**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2025, avec données comparatives pour 2024  
(en milliers de dollars)

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie (note 6)	3 219 \$	3 036 \$
Placements à court terme (note 6)	6 483	6 305
Obligations (note 6)	58 562	56 713
Intérêts courus	318	308
Charges payées d'avance et autres débiteurs	126	139
Frais de financement reportés (note 7)	151	177
Immobilisations – actif au titre du droit d'utilisation (note 10)	133	187
<b>Total des actifs</b>	<b>68 992 \$</b>	<b>66 865 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>		
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et autres passifs	342 \$	404 \$
Produits reportés	2	–
Obligation au titre du contrat de location-financement (note 10)	160	219
Total des passifs	504	623
<b>Capitaux propres</b>		
Bénéfices non répartis	3 117	2 896
Fonds de liquidation	2	–
Fonds d'indemnisation	65 368	63 346
Total des capitaux propres	68 488	66 242
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>68 992 \$</b>	<b>66 865 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Dave Oakden *président du conseil*



Andy Taylor, *administrateur*



## États financiers (suite)

### État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec données comparatives pour 2024  
(en milliers de dollars)

	2025	2024
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations des membres	3 718 \$	3 754 \$
Intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie	130	198
Recouvrement des coûts pour services partagés	42	37
	3 890	3 989
<b>Charges</b>		
Frais de personnel et du conseil d'administration	1 675	1 412
Frais professionnels et de recherche	258	289
Ligne de crédit de soutien (note 7)	978	1 197
Frais d'exploitation de l'assureur-relais (note 11)	181	62
Honoraires juridiques	34	35
Services de secrétaire de direction et de comptabilité (note 8)	107	107
Déplacements	141	104
Entretien du mobilier et de l'équipement	121	98
Locaux – baux et amortissement (note 10)	87	82
Assurances	41	40
Autres charges d'exploitation	46	39
	3 669	3 465
<b>Résultat global – Exploitation</b>	221	524
<b>Fonds de liquidation :</b>		
Revenus nets de liquidation (note 4c)	2	–
Résultat global – Fonds de liquidation	2	–
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Revenus nets de placement (note 6)	2 023	1 941
Résultat global – Fonds d'indemnisation	2 023	1 941
<b>Résultat net et résultat global</b>	<b>2 246 \$</b>	<b>2 465 \$</b>

Tout le résultat net est attribuable aux membres.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## États financiers (suite)

### État des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec données comparatives pour 2024  
(en milliers de dollars)

	Total des bénéfices non répartis	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total
Solde au 31 décembre 2023	2 372 \$	61 405 \$	– \$	63 777 \$
Résultat global	524	1 941	–	2 465
Solde au 31 décembre 2024	2 896	63 346	–	66 242
Résultat global	221	2 023	2	2 246
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>3 117 \$</b>	<b>65 369 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>68 488 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec données comparatives pour 2024  
(en milliers de dollars)

	2025	2024
<b>Trésorerie provenant des (utilisée dans) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges		
Exploitation	221 \$	524 \$
Fonds de liquidation	2	–
Fonds d'indemnisation	2 023	1 941
Amortissement de la prime ou de l'escompte sur obligations et perte de valeur	(657)	(219)
Gain net réalisé sur la vente de placements à court terme	(1)	(2)
Variation nette de la dépréciation (appréciation) non réalisée des placements à court terme	1	4
Variation des intérêts courus	(10)	(19)
Variation des charges payées d'avance et autres débiteurs	68	(29)
Variation des créditeurs et autres passifs et provisions	(119)	12
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 528	2 212
<b>Activités de financement</b>		
Frais de financement reportés	26	118
Trésorerie utilisée dans les activités de financement	26	118

**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec données comparatives pour 2024  
(en milliers de dollars)

	2025	2024
<b>Activités d'investissement</b>		
Échéances des placements	15 055	6 706
Achat de placements	(16 443)	(9 264)
Vente de placements à court terme	17	860
Trésorerie utilisée dans les activités d'investissement	(1 371)	(1 698)
Augmentation de la trésorerie	183	632
Trésorerie au début de l'exercice	3 036	2 404
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 219 \$</b>	<b>3 036 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**Notes afférentes aux états financiers**

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

La Société d'indemnisation en matière d'assurance IARD (la « SIMA » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 17 février 1988 et exerce ses activités à titre d'organisme sans but lucratif. L'objectif de la SIMA est de verser des indemnités aux titulaires de polices assurés dans le cas où un assureur IARD membre deviendrait insolvable. La SIMA travaille à minimiser les coûts associés aux insolvabilités d'assureurs et cherche à maintenir un niveau élevé de confiance des consommateurs dans l'industrie canadienne de l'assurance IARD grâce à la protection financière qu'elle offre aux titulaires de polices. Les membres de la Société comprennent tous les assureurs IARD autorisés (à l'exclusion des mutuelles agricoles) ainsi que tous les assureurs IARD détenus par le gouvernement (à l'exclusion de ceux n'émettant que de l'assurance automobile) qui exercent des activités dans une province ou un territoire participants. Pour une description complète de la protection offerte, il faut se reporter aux règlements administratifs et au protocole d'exploitation de la SIMA.

La Société est domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Société est : 80, rue Richmond Ouest, bureau 607, Toronto (Ontario) M5H 2A4.

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprennent les fonds de la Société (voir note 1[b]).

**1. Base d'établissement :**

**(a) Déclaration de conformité :**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration le 5 mars 2026.

**(b) Fonds :**

La Société est financée par des cotisations prélevées auprès de ses membres. Ces cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice à titre de produits dans les fonds affectés appropriés. Les revenus de placement générés par les fonds sont comptabilisés dans le fonds respectif. Les revenus de placement liés aux actifs détenus dans le Fonds de liquidation sont comptabilisés dans ce fonds. À l'occasion, des dividendes de liquidation sont versés dans ce fonds lorsque les liquidateurs disposent d'un excédent de trésorerie lors de la clôture de la liquidation d'une entité d'assurance.

### **1. Base d'établissement (suite) :**

#### **(c) Base d'évaluation :**

La base d'évaluation est le coût historique, sauf pour les obligations, qui sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, et pour les placements à court terme, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »).

#### **(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation :**

Les présents états financiers sont libellés en dollars canadiens, qui constituent la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie à l'unité de mille la plus près.

#### **(e) Recours à des estimations :**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision continue. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de l'exercice durant lequel l'estimation est révisée.

#### **(f) Présentation selon la liquidité :**

La Société présente son état de la situation financière dans l'ordre général de la liquidité.

### **2. Principales méthodes comptables :**

#### **(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie :**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements à très haute liquidité composés de soldes bancaires, de dépôts bancaires journaliers et de placements à court terme évalués à la juste valeur.

#### **(b) Instruments financiers :**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9 : Instruments financiers (l'« IFRS 9 »). L'IFRS 9 prévoit trois principales catégories de classement pour les actifs financiers, soit au coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement repose généralement sur le modèle économique de gestion de l'actif financier et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

L'IFRS 9 prévoit un modèle prospectif de pertes de crédit attendues applicable aux actifs financiers évalués au coût amorti, à la JVAERG ainsi qu'aux créances locatives.

La Société évalue son portefeuille d'obligations au coût amorti. Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce classement a été retenu en fonction de la nature du modèle économique applicable au portefeuille d'obligations et de l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie des titres composant ce portefeuille.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant évalué à la JVRN :

- Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique visant à conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels.

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

- Ses modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie à des dates précises qui se limitent au remboursement du capital et des intérêts sur le capital dû.

La Société a évalué son modèle économique et, ce faisant, a pris en considération les éléments suivants :

- les politiques et objectifs déclarés de la Société, qui est un organisme sans but lucratif;
- le rendement du portefeuille et la manière dont celui-ci est évalué;
- la fréquence, le volume et le calendrier des ventes d'obligations au cours des périodes antérieures.

La Société a conclu que les actifs financiers sont détenus en vue de percevoir les flux de trésorerie contractuels, sans intention d'effectuer des opérations de négociation régulières sur ces actifs.

- (i) Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts :

Aux fins de cette évaluation, le capital est défini comme la juste valeur des actifs financiers à la comptabilisation initiale. Ce capital peut toutefois varier dans le temps, par exemple en cas de remboursement.

Les intérêts sont définis comme la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit associé au montant du capital en cours pendant une période donnée et des autres risques de base liés aux activités de prêt.

Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels se limitent exclusivement au capital et aux intérêts, la Société a examiné les modalités contractuelles de l'instrument. À cette fin, la Société a pris en compte :

- les événements éventuels susceptibles de modifier le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les caractéristiques d'effet de levier;
- les options de remboursement anticipé et de prolongation;
- les modalités pouvant limiter le droit de la Société aux flux de trésorerie;
- les caractéristiques modifiant la prise en compte de la valeur temps de l'argent.

Compte tenu de ces facteurs, la Société a conclu que les actifs financiers satisfont au critère selon lequel les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts.

- (ii) Dépréciation :

La Société évalue, de manière prospective, les pertes de crédit attendues (les « PCA ») associées à ses instruments de dette évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige que les PCA soient déterminées en fonction de la probabilité de défaut et de la perte encourue en cas de défaut.

Les actifs financiers détenus au coût amorti ou évalués à la JVAERG doivent faire l'objet d'une évaluation pour dépréciation. L'IFRS 9 exige que la dépréciation soit répartie en deux grandes catégories : les pertes de crédit attendues sur 12 mois et les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. En règle générale, les entités doivent comptabiliser les pertes de valeur selon la catégorie des pertes de crédit attendues sur 12 mois, sauf en cas d'augmentation significative du risque de crédit, auquel cas elles doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour l'actif concerné.

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

La Société a évalué son portefeuille d'obligations et a adopté l'exception relative au faible risque de crédit pour les actifs financiers permise par l'IFRS 9, laquelle exemption dispense de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (dépréciation).

Le risque de crédit peut être considéré comme faible si :

- l'instrument présente un faible risque de défaut;
- l'emprunteur dispose d'une forte capacité à respecter ses obligations contractuelles de flux de trésorerie à court terme;
- les changements défavorables dans les conditions économiques à plus long terme peuvent réduire, sans toutefois nécessairement compromettre, la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de ses obligations.

Comme indiqué à la note 14 a), la Société investit dans des titres de qualité investissement, lesquels font l'objet d'une notation externe.

La Société a également adopté la mesure de simplification permise pour les créances clients, laquelle permet de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie dès la comptabilisation initiale. Les créances clients figurant dans les présents états financiers ne comportent aucune composante de financement significative.

#### (iii) Pertes de crédit attendues sur 12 mois :

Les pertes de crédit attendues sur 12 mois correspondent à la portion des pertes de crédit attendues sur la durée de vie qui représente les pertes résultant d'événements de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Société définit les événements de défaut comme le non-paiement des coupons contractuels et du capital.

#### (iv) Passifs financiers :

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il n'existe aucune composante de financement significative et, par conséquent, il n'y a pas d'impact de la valeur temps de l'argent.

Les justes valeurs présentées reposent sur une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations :

- Niveau 1 — prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 — données d'entrée autres que les prix cotés inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix);
- Niveau 3 — données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

#### (c) Provisions :

Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle légale ou constructive pouvant être estimée de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques propres au passif. L'augmentation due à la désactualisation est comptabilisée au résultat net.

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

#### (d) Frais de financement reportés :

Le 17 février 2023, la SIMA a conclu une entente de deux ans visant l'établissement d'une ligne de crédit renouvelable de 250 M\$ (la « Ligne de crédit »).

Cette ligne est dirigée conjointement par les banques CIBC et RBC (la CIBC agissant à titre d'agent administratif) et bénéficie de l'appui des six grandes banques canadiennes. Elle accroît la capacité de liquidité à court terme de la SIMA et permet à la Société de réagir efficacement aux situations de résolution ou d'insolvabilité.

Les coûts initiaux de mise en place de la Ligne de crédit sont amortis sur la durée de deux ans de la ligne (voir la note 7).

En 2025, la ligne a été renouvelée pour une période supplémentaire de deux ans, prenant effet le 11 avril 2025.

#### (e) Contrats de location :

En 2022, la Société a conclu un nouveau contrat de location visant un immeuble utilisé comme espace de bureaux dans le cours normal de ses activités. Conformément à IFRS 16 : Contrats de location (l'« IFRS 16 »), la Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent pendant la durée restante du contrat de location, ainsi qu'un passif correspondant aux paiements de location à effectuer.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel correspond au montant initial du passif locatif. Sa durée d'utilité est fondée sur la durée du contrat de location.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de location qui n'ont pas encore été versés à la date de prise d'effet, actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, au moyen du taux d'emprunt additionnel garanti de la Société correspondant à la durée du contrat de location sous-jacent.

La Société a utilisé ce taux d'emprunt additionnel garanti comme méthode pour déterminer le taux d'actualisation applicable. Les paiements de location pris en compte dans l'évaluation du passif locatif comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements qui sont en substance fixes;
- les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués selon l'indice ou le taux en vigueur à la date de début du contrat;
- les montants dont le paiement est attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société est raisonnablement certaine d'exercer, les paiements de location pour une période de renouvellement si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation, ainsi que les pénalités de résiliation anticipée du contrat de location, sauf si la Société est raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat par anticipation.

Le contrat de location actuellement en vigueur ne comprend que des paiements fixes correspondant au loyer de base dans l'évaluation du passif locatif. Aucun autre élément de paiement de location n'est prévu dans l'entente contractuelle.

Le passif locatif est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Conformément à la norme, le passif locatif doit être réévalué lorsque certains événements surviennent (p. ex., une modification de la durée du contrat de location ou une variation des paiements de location futurs résultant d'un changement du taux d'intérêt utilisé pour les déterminer). La Société comptabilise le montant de toute réévaluation, le cas échéant, à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

La Société présente l'actif au titre du droit d'utilisation dans un poste distinct des états financiers intitulé « Immobilisations – actif au titre du droit d'utilisation », et le passif correspondant dans un poste intitulé « Obligation au titre du contrat de location-financement ».

#### (f) Impôt sur le résultat :

La Société est enregistrée à titre d'organisme sans but lucratif et, en conséquence, elle est actuellement exonérée d'impôt sur le résultat, pour autant que certaines conditions prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) soient respectées.

#### (g) Comptabilisation des produits :

##### (i) Cotisations des membres :

Toutes les provinces et tous les territoires ont adopté des lois ou des règlements prévoyant qu'il est conditionnel à l'obtention d'un permis d'exercice qu'un assureur IARD conclue un contrat d'adhésion avec la Société. Cette adhésion ne peut être résiliée ni par l'assureur IARD ni par la SIMA et ne prend fin que six mois après la révocation ou l'annulation, par l'autorité compétente, du permis d'assurance de l'assureur. Cette adhésion constitue le contrat conclu entre la Société et les divers assureurs IARD membres. Dans le cadre de cette adhésion, des cotisations sont établies annuellement et comptabilisées en produits lorsqu'elles sont exigibles.

La SIMA a mis en place, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un cadre d'évaluation administrative fondé sur le risque qui a pour effet de fixer, pour chaque membre, une cotisation administrative égale au montant le plus élevé entre une cotisation de base (fixée à 12 000 \$, sur recommandation de la direction) et une part du budget de la SIMA, calculée en fonction de la part de ce membre dans le capital minimal requis de l'ensemble des membres, tel que mesuré par le test de capital minimal ou le test de suffisance de l'actif des succursales. Ce nouveau cadre fondé sur le risque s'aligne sur le modèle d'évaluation fondé sur le risque établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). De plus, des cotisations liées à la ligne de crédit sont prélevées au prorata parmi les membres dont le capital minimal requis donne lieu à une cotisation supérieure à la cotisation de base, en fonction de leurs primes directes souscrites.

Les cotisations liées aux membres en liquidation sont établies selon la meilleure estimation du coût total ultime de la liquidation, telle qu'approuvée par le conseil d'administration, et sont comptabilisées intégralement au cours de l'exercice au cours duquel elles sont approuvées par le conseil. Le coût total estimatif de chaque liquidation repose sur les flux de trésorerie futurs projetés provenant de ses actifs, le règlement de ses sinistres et les frais estimatifs de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du processus de liquidation, il est possible que des changements dans les conditions futures entourant les hypothèses retenues entraînent une modification importante du montant comptabilisé. Le montant de la cotisation de liquidation facturé aux sociétés membres correspond au moindre de la limite de cotisation prévue par les règlements administratifs de la Société et de l'estimation approuvée par le conseil d'administration des besoins de financement de la liquidation.

##### (ii) Dividendes de liquidation :

Dans certains cas, des dividendes sont versés après la liquidation lorsque des fonds excédentaires subsistent à l'issue du processus de liquidation. Les dividendes de liquidation sont comptabilisés lorsque l'avis correspondant est reçu du liquidateur. Les remboursements de cotisations antérieures versées par les membres sont également examinés à ce moment-là. Tout solde restant dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement libéré par le tribunal.

##### (iii) Produit d'intérêts :

Le produit d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les débentures, est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

### 3. Modifications des méthodes comptables et de présentation de l'information :

La Société a déterminé que les modifications suivantes apportées aux normes IFRS de comptabilité au cours de la période comptable considérée n'ont pas d'incidence significative sur ses états financiers :

- *passifs non courants assortis de clauses restrictives et classement des passifs en passifs courants ou non courants : modifications apportées à l'IAS 1;*
- *obligation locative dans une opération de cession-bail : modifications apportées à l'IFRS 16;*
- *accords de financement des fournisseurs : modifications apportées à l'IAS 7 et à l'IFRS 7.*

### 4. Fonds généraux et fonds affectés :

#### (a) Fonds d'exploitation :

Des cotisations administratives sont prélevées annuellement auprès des membres afin de couvrir les charges d'exploitation qui ne sont pas liées à une insolvabilité particulière.

#### (b) Fonds d'indemnisation :

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un Fonds d'indemnisation visant à constituer une source permanente de liquidités immédiates en cas de nouvelles insolvabilités à l'avenir. Les membres ont été évalués en 1998 et les montants ont été reçus en versements annuels égaux sur une période de trois ans, de 1998 à 2000. À compter de janvier 2024, le conseil d'administration a approuvé la déduction directe des frais de gestion du Fonds d'indemnisation à même le solde du portefeuille.

#### (c) Fonds de liquidation :

Des fonds distincts sont maintenus pour chaque insolvabilité active d'un membre en cours de liquidation. Le 3 avril 2025, la SIMA a reçu une communication de Deloitte, liquidateur de Markham General Insurance Company, concernant le retour de fonds excédentaires qu'il avait précédemment conservés à titre de provision pour couvrir les coûts résiduels liés à la clôture de la liquidation. Deloitte a indiqué qu'à la suite de l'achèvement définitif du processus de liquidation, il était maintenant en mesure de restituer les fonds résiduels. Selon leur calcul final, la SIMA a reçu un montant de 37 996,63 \$. Conformément aux directives du conseil d'administration, des remboursements ont été distribués aux membres en juin, au prorata de la cotisation générale que chaque membre avait initialement versée pour financer les coûts de l'insolvabilité. Au 31 décembre 2025, deux chèques demeuraient non encaissés, laissant un faible solde à reporter en 2026. Si ces chèques ne sont toujours pas encaissés après un an, les fonds restants seront transférés au Fonds d'indemnisation de la SIMA.

### 5. Renseignements relatifs aux fonds d'exploitation, d'indemnisation et de liquidation :

#### (a) État de la situation financière au 31 décembre 2025 :

Actif	Exploitation	Indemnisation	Liquidation	Total
Trésorerie	3 204 \$	13 \$	2 \$	3 219 \$
Placements	-	65 045	-	65 045
Intérêts courus	7	311	-	318
Charges payées d'avance et autres débiteurs	126	-	-	126
Frais de financement reportés	151	-	-	151
Immobilisations - actif au titre du droit d'utilisation	133	-	-	133
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 621 \$</b>	<b>65 369 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>68 992 \$</b>

## États financiers (suite)

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

### 5. Renseignements relatifs aux fonds d'exploitation, d'indemnisation et de liquidation (suite):

#### Passif et capitaux propres

	Exploitation	Indemnisation	Liquidation	Total
Passif :				
Fournisseurs et autres créditeurs	342 \$	- \$	- \$	342 \$
Produits reportés	2	-	-	2
Obligation au titre du contrat de location-financement	160	-	-	160
Total du passif	504	-	-	504
Capitaux propres :				
Bénéfices non répartis	3 117	-	-	3 117
Fonds d'indemnisation	-	65 369	-	65 369
Fonds de liquidation	-	-	2	2
Total des capitaux propres	3 117	65 369	2	68,488
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>3 621 \$</b>	<b>65 369 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>68 992 \$</b>

#### (b) État de la situation financière au 31 décembre 2024 :

Actif	Exploitation	Indemnisation	Liquidation	Total
Trésorerie	3 005 \$	31 \$	- \$	3 036 \$
Placements	-	63 018	-	63 018
Intérêts courus	11	297	-	308
Charges payées d'avance et autres débiteurs	139	-	-	139
Frais de financement reportés	177	-	-	177
Immobilisations – actif au titre du droit d'utilisation	187	-	-	187
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 519 \$</b>	<b>63 346 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>66 865 \$</b>

#### Passif et capitaux propres

Passif :				
Créditeurs et autres passifs	404 \$	- \$	- \$	404 \$
Obligation au titre du contrat de location-financement	219	-	-	219
Total du passif	623	-	-	623
Capitaux propres :				
Bénéfices non répartis	2,896	-	-	2,896
Fonds d'indemnisation	-	63 346	-	63,346
Total des capitaux propres	2,896	63 346	-	66,242
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>3 519 \$</b>	<b>63 346 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>66 865 \$</b>

## États financiers (suite)

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

### 6. Instruments financiers :

(a) Valeurs comptables et justes valeurs :

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	3 219 \$	3 219 \$	3 036 \$	3 036 \$
Placements à court terme	6 483	6 483	6 305	6 305
Obligations	58 638	59 440	56 787	57 442
Charges des fonds	(76)	(76)	(74)	(74)
	<b>68 264 \$</b>	<b>69 066 \$</b>	<b>66 054 \$</b>	<b>66 709 \$</b>

La trésorerie et les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les placements à court terme sont comptabilisés à la JVRN. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois comptabilisées s'élèvent à 172 381 \$ (181 073 \$ en 2024).

Aucun reclassement du coût amorti vers la JVAERG ou vers la JVRN n'a été effectué.

Comme indiqué dans la méthode comptable, la Société applique l'exception prévue par l'IFRS 9 concernant la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur 12 mois pour ses actifs financiers, ceux-ci étant considérés comme présentant un faible risque de crédit. Veuillez vous reporter à la note 14 (a).

(b) Placements à court terme :

Ces placements présentent une valeur comptable totale d'environ 6 482 967 \$ (6 304 643 \$ en 2024). Les placements à court terme sont principalement constitués d'instruments à court terme du gouvernement fédéral, ayant une échéance maximale d'un an, détenus dans un portefeuille institutionnel d'actifs.

(c) Obligations :

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 décembre 2025				31 décembre 2024				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs		Valeur comptable totale	Taux effectifs	
État	5 520 \$	38 923 \$	- \$	44 443 \$	1,04 %	- 4,28 %	40 418 \$	0,35 %	- 4,34 %
Sociétés	2 956	11 239	-	14 195	1,39 %	- 5,88 %	16 369	1,20 %	- 5,88 %
	<b>8 476 \$</b>	<b>50 162 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>58 638 \$</b>	<b>1,04 %</b>	<b>- 5,88 %</b>	<b>56 787 \$</b>	<b>0,25 %</b>	<b>- 5,68 %</b>

(d) Revenu net des placements (Fonds d'indemnisation) :

	2025	2024
Revenus de dividendes	196 \$	326 \$
Gain réalisé sur les placements à court terme	-	2
(Perte)/gain non réalisé sur les placements à court terme	(1)	(4)
Produit d'intérêts - obligations	1 641	1 594
Amortissement sur les obligations	187	23
<b>Total</b>	<b>2 023 \$</b>	<b>1 941 \$</b>

## États financiers (suite)

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

### 7. Facilité de crédit de soutien

Coût	2025		2024	
	Charges	Reportés	Charges	Reportés
Coûts initiaux de mise en place	34 \$	- \$	271 \$	34 \$
Coûts de renouvellement	110	152	-	143
Coûts récurrents	834	-	926	-
<b>Total</b>	<b>978 \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>1 197 \$</b>	<b>177 \$</b>

### 8. Opérations avec le Bureau d'assurance du Canada (le « BAC ») :

En 2025, la SIMA a versé au BAC des honoraires de 107 350 \$ (107 350 \$ en 2024) pour des services financiers et juridiques, comptabilisés dans les charges de services de secrétariat corporatif et de comptabilité.

### 9. Capacité de cotisation :

La SIMA peut imposer aux membres une cotisation générale annuelle maximale de 1,5 % (idem en 2024) des primes couvertes souscrites, ce qui représente environ 1,4 milliard de dollars en 2025 (1,31 milliard de dollars en 2024).

### 10. Immobilisations – actif au titre du droit d'utilisation :

Le 22 novembre 2022, la SIMA a conclu un nouveau contrat de location pour les locaux situés au 80, rue Richmond Ouest, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'une durée de cinq ans. Ce contrat de location a donné lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation de 297 \$ (297 \$ en 2024).

#### Coût

	2025	2024
Le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 – comptabilisation de l'actif au titre du droit d'utilisation	297 \$	297 \$
Ajouts	-	-
Sorties	-	-
Le 31 décembre 2025	297 \$	297 \$

#### Amortissement cumulé

Le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 – amortissement cumulé	110 \$	55 \$
Amortissement	55	55
Sorties	-	-
Le 31 décembre 2025	165 \$	110 \$

#### Valeur nette comptable

Le 31 décembre 2025	<b>133 \$</b>	<b>187 \$</b>
---------------------	---------------	---------------

## États financiers (suite)

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

### 10. Immobilisations – actif au titre du droit d'utilisation (suite) :

#### Contrats de location :

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global :

	2025	2024
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	55 \$	55 \$
Intérêts sur le passif locatif	13	17
Charges de loyer – locaux	19	10
	87 \$	82 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux passifs locatifs est de 6,7 %. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs locatifs non actualisés de la Société au 31 décembre 2025.

	2025	2024
Moins d'un an	72 \$	72 \$
De un à cinq ans	102	174
Total des passifs locatifs non actualisés	174	246
Ajustement d'actualisation	(14)	(27)
<b>Passifs locatifs</b>	<b>160 \$</b>	<b>219 \$</b>

### 11. Charges d'exploitation de l'assureur-relais :

La Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA (CAGPS) est un assureur IARD détenu par la SIMA et réglementé par le BSIF, dont l'objectif est de renforcer les outils de résolution de la SIMA. La CAGPS ne sera activée à titre d'assureur-relais que si le conseil d'administration de la SIMA et le BSIF jugent que son utilisation donnera de meilleurs résultats qu'un processus de liquidation traditionnel, notamment en réduisant les coûts pour les membres et en protégeant les titulaires de polices admissibles contre des pertes financières indues. Le ministre des Finances du Canada a signé les lettres patentes constituant la CAGPS le 21 juillet 2025. Le surintendant du BSIF a ensuite délivré, le 10 décembre 2025, une ordonnance autorisant le début et l'exercice des activités, avec prise d'effet le 1er janvier 2026.

Les charges engagées en 2025 relativement à la mise en place et à la mise en service de la CAGPS se ventilent comme suit :

	2025	2024
Honoraires juridiques	93 \$	62 \$
Frais d'agrément	38	-
Autres honoraires professionnels	50	-
<b>Charges d'exploitation de l'assureur-relais</b>	<b>181 \$</b>	<b>62 \$</b>

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

## 12. Engagements et éventualités :

### (a) Questions juridiques :

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses réclamations judiciaires et à d'autres dossiers juridiques dont l'issue ne peut être déterminée à l'heure actuelle. De l'avis de la direction, le règlement de ces dossiers ne devrait pas avoir d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société.

### (b) Contrat de location :

Le 22 novembre 2022, la Société a signé un nouveau bail pour des locaux à usage de bureaux prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2023, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2028.

L'engagement annuel au titre du loyer de base s'élève à 35 371 \$.

## 13. Renseignements relatifs à la juste valeur :

(a) La valeur comptable des actifs et passifs financiers, à l'exception des obligations, se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

(b) La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation servant à déterminer la juste valeur. L'étendue de l'utilisation par la Société des prix cotés sur des marchés actifs (Niveau 1), de modèles internes fondés sur des données de marché observables (Niveau 2) et de modèles internes fondés sur des données non observables (Niveau 3) pour l'évaluation des obligations, des placements en actions et des instruments dérivés est la suivante :

	2025	2024
Niveau 1	- \$	- \$
Niveau 2	59 440	57 442
Niveau 3	-	-
	<b>59 440 \$</b>	<b>57 442 \$</b>

## 14. Gestion des risques financiers :

### (a) Risque de crédit :

De façon générale, la politique de placement de la Société vise à demeurer aussi prudente que possible afin de protéger le capital contre des risques financiers et de marché excessifs, tout en conservant un accès rapide aux fonds et en favorisant la croissance de leur valeur. Les placements sont constitués d'un mélange de titres de créance de haute qualité et d'instruments de trésorerie équivalents. Les fonds ne peuvent pas être investis en actions. La politique prévoit également des limites de composition de portefeuille, de type d'émetteur, de qualité de crédit, de concentration par émetteur, de secteurs d'activité et d'échéances.

La ventilation du portefeuille d'obligations selon la meilleure cote de crédit de Standard & Poor's ou de Moody's au 31 décembre se présente comme suit :

Notation	2025		2024	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	34 067 \$	58,0 %	30 002 \$	52,9 %
AA	15 870	27,1 %	17 172	30,2 %
A	5 023	8,6 %	4 475	7,9 %
BAA	-	- %	303	0,5 %
BBB	3 678	6,3 %	4 835	8,5 %
<b>Total</b>	<b>58 638 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>56 787 \$</b>	<b>100 %</b>

(montants des tableaux en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2025

### 14. Gestion des risques financiers (suite) :

#### (b) *Risque de taux d'intérêt* :

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte financière découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Pour la Société, ce risque se limite généralement aux revenus de placement sous forme d'intérêts et de dividendes, qui diminueraient en période prolongée de faibles taux d'intérêt, lorsque des titres de créance à rendement plus élevé arrivent à échéance et que le produit est réinvesti à des taux inférieurs.

Au 31 décembre 2025, la direction estime qu'une variation hypothétique immédiate de 1 % des taux d'intérêt, toutes choses égales par ailleurs, aurait une incidence sur la valeur de marché des obligations d'environ 1 428 751 \$ (1 284 437 \$ pour 2024).

#### (c) *Risque de liquidité* :

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas disposer de ressources de trésorerie suffisantes pour respecter les engagements financiers. Les besoins de liquidité de la Société sont principalement couverts par deux sources. Les charges d'exploitation courantes sont financées par une cotisation annuelle imposée aux membres de la Société au début de chaque exercice, selon ce qui est approuvé par le conseil d'administration.

Dans l'éventualité où une société membre deviendrait insolvable et où la Société devrait effectuer des paiements aux titulaires de polices assurés, elle pourrait utiliser les fonds disponibles dans le Fonds d'indemnisation.

### 15. Rémunération :

Les principaux dirigeants de la SIMA comprennent les membres du conseil d'administration ainsi que les cadres supérieurs. La rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Salaires	1 386 \$	1 152 \$
Autres avantages	141	113
	<b>1 527 \$</b>	<b>1 265 \$</b>

**Conseil  
2025-2026**

**Dave Oakden**  
**Président du conseil**  
Consultant

**Penny Lee**  
**Vice-présidente du conseil**  
Consultante

**Anne-Marie Beaudoin**  
Consultante

**Alister Campbell**  
Président et chef de la direction  
SIMA

**Frédéric Cotnoir**  
Premier vice-président exécutif et  
chef des affaires juridiques  
Intact Corporation financière

**Christian Fournier\***  
Vice-président exécutif et leader,  
Assurance de dommages  
Beneva

**Lisa Guglietti**  
Première vice-présidente et cheffe  
de l'exploitation, Conception de  
produits d'assurance de  
dommages  
La Compagnie d'assurance  
générale Co-operators

\*Administrateur sortant en 2026

**Marc Lipman**  
Président, Lloyd's Americas  
et mandataire au Canada  
pour les souscripteurs du Lloyd's  
Souscripteurs du Lloyd's

**Dougal Macdonald**  
Consultant

**David MacNaughton**  
Consultant

**Susan Penwarden**  
Directrice générale, Assurance des  
particuliers  
Aviva Canada inc.

**Andy Taylor**  
Vice-président exécutif et chef de la  
division IARD Ontario Ouest  
Beneva

**Kathleen Thomas**  
Vice-présidente, Gestion de  
l'intégration, Planification et  
exécution opérationnelles  
Compagnie d'assurance Definity

**Tamara Vrooman**  
Présidente et cheffe de la direction  
Aéroport international de  
Vancouver

**Silvy Wright**  
Présidente et cheffe de la direction  
La Corporation financière  
Northbridge

**Comités du conseil**

***Audit et risque***

Andy Taylor (président)  
Lisa Guglietti  
Penny Lee  
Susan Penwarden  
Kathleen Thomas  
Silvy Wright

**Administrateur sortant en 2025**

Tracy Garrad (présidente et cheffe  
de la direction, Aviva Canada inc.)  
  
Timothy Hodgson (consultant)

***Gouvernance  
et ressources humaines***

Dave Oakden (président)  
Anne-Marie Beaudoin  
Frédéric Cotnoir  
Christian Fournier  
Penny Lee  
Marc Lipman

***Liaison pré-insolvabilité avec les  
organismes de réglementation***

Penny Lee (présidente)  
Anne-Marie Beaudoin  
Alister Campbell  
Dougal Macdonald  
David MacNaughton  
Dave Oakden  
Tamara Vrooman

**Personnel 2025-2026**

**Personnel à temps plein**

**Alister Campbell**

*Président et chef de la direction*

**Ian Campbell**

*Vice-président, Opérations*

**Denika Hall**

*Directrice, Opérations*

**Grant Kelly**

*Économiste principal*

*Vice-président, Analyse financière  
et affaires réglementaires*

**Jeff Stewart**

*Vice-président, Finances*

**Employés contractuels et  
à temps partiel**

**Mario Fiorino**

*Conseiller juridique et secrétaire  
général*

**Zhe (Judy) Peng**

*Associée de recherche*

**Coordonnées**

80, rue Richmond Ouest  
bureau 607  
Toronto (Ontario) M5H 2A4  
Téléphone : 416-364-8677  
[www.pacicc.ca](http://www.pacicc.ca)

## Organismes provinciaux

### Colombie-Britannique

#### **Tolga Yalkin**

*Chef de la direction et surintendant des institutions financières*  
Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique  
600-750 rue Pender Ouest  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2T8  
Tél. : 604-660-3555  
www.bcfsa.ca

### Alberta

#### **Erin O'Neill**

*Surintendante adjointe des assurances*  
Division de la réglementation et des politiques du secteur financier  
Conseil du trésor et Finances  
Alberta  
Immeuble Terrace  
9515 – 107 Street, bureau 443  
Edmonton (Alberta) T5K 2C3  
Tél. : 780-427-8322  
www.alberta.ca/insurance

### Saskatchewan

#### **Janette Seibel**

*Surintendante adjointe des assurances*  
Administration des affaires financières et des consommateurs  
1919, Saskatchewan Drive  
bureau 601  
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2  
Tél. : 306-787-6700  
www.fcaa.gov.sk.ca

### Manitoba

#### **J. Scott Moore**

*Surintendant des institutions financières*  
Direction de la réglementation des institutions financières  
400, avenue St. Mary, bureau 500  
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5  
Tél. : 204-945-2542  
www.mbfinancialinstitutions.ca/index.fr.html

### Ontario

#### **Dexter John**

*Directeur général*  
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers  
5160, rue Yonge, 17<sup>e</sup> étage,  
C.P. 85  
Toronto (Ontario) M2N 6L9  
Tél. : 416-250-7250  
www.fsco.gov.on.ca

### Québec

#### **Patrick Déry**

*Surintendant de l'encadrement de la solvabilité*  
Autorité des marchés financiers  
2640, boulevard Laurier, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Tél. : 418-525-0337  
www.lautorite.qc.ca

### Nouvelle-Écosse

#### **David McCarron**

*Surintendant des coopératives de crédit*  
Ministère des Finances et Conseil du Trésor Nouvelle-Écosse,  
Division des institutions financières  
Bureau du surintendant des assurances  
C.P. 2271  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8  
Tél. : 902-424-7552  
www.novascotia.ca

### Île-du-Prince-Édouard

#### **Steve Dowling**

*Directeur des services financiers et aux consommateurs*  
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique  
105, rue Rochford  
C.P. 2000  
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8  
Tél. : 902-368-4550  
www.princeedwardisland.ca

**Nouveau-Brunswick**

**Angela Mazerolle**

*Vice-présidente, Activités de réglementation, et Surintendante des assurances*

Commission des services financiers et des services aux consommateurs  
225, rue King, bureau 200  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 1E1  
Tél. : 886-993-2222  
[www.fcnb.ca](http://www.fcnb.ca)

**Terre-Neuve-et-Labrador**

**Jennifer Crumme**

*Surintendante des assurances*  
Division de la réglementation des services financiers Service TNL  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
Immeuble Confederation,  
bloc Ouest, 2<sup>e</sup> étage  
C.P. 8700  
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6  
Tél. : 709-729-4909  
[www.gov.nl.ca/dgsnl/insurance](http://www.gov.nl.ca/dgsnl/insurance)

**Territoires du Nord-Ouest**

**Tegwen Jones**

*Surintendante des assurances*  
Ministère des Finances  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
Immeuble YK Centre, 3<sup>e</sup> étage  
4822 – 48th Street, C.P. 1320  
(YK-3)  
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9  
Tél. : 867-767-9171  
[www.fin.gov.nt.ca/fr](http://www.fin.gov.nt.ca/fr)

**Yukon**

**Kathryne Janz**

*Responsable politique, surintendante adjointe des assurances*  
Ministère des Services aux collectivités  
2130, Second Avenue, 3<sup>e</sup> étage  
C.P. 2703 (C-5)  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
Tél. : 867-667-5111  
[www.community.gov.yk.ca/fr](http://www.community.gov.yk.ca/fr)

**Nunavut**

**Brian Moyo**

*Directeur de la politique économique et fiscale*  
Ministère des Finances  
Gouvernement du Nunavut  
C.P. 2260  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
Tél. : 1-800-316-3324  
[www.gov.nu.ca/fr](http://www.gov.nu.ca/fr)

**Organisme fédéral**

**BSIF**

**Peter Routledge**

*Surintendant*  
Bureau du surintendant des institutions financières  
255, rue Albert, 12<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0H2  
Tél. : 613-990-7788  
[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)

Accelerant Insurance Company of Canada	Accelerant Compagnie d'Assurance du Canada
Affiliated FM Insurance Company	Corporation d'Assurances Affiliated FM
AIG Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance AIG du Canada
Alberta Motor Association Insurance Company	Alberta Motor Association Insurance Company
Allianz Global Risks U.S. Insurance Company	Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allied World Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance de spécialité Allied World
Allstate Insurance Company of Canada	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Alpha, compagnie d'assurances Inc.	ALPHA, compagnie d'assurances inc. (L')
American Agricultural Insurance Company	American Agricultural Insurance Company
American Bankers Insurance Company of Florida	American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride
American Road Insurance Company	Compagnie d'Assurance American Road
Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company	Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Arch Itée
Aspen Insurance U.K. Ltd.	Compagnie d'assurance Aspen UK
Associated Electric & Gas Insurance Services Ltd.	Services d'assurance associés électricité et gaz
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec	Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec (L')
AssurePro Insurance Company Limited	AssurePro Insurance Company Limited
Atlantic Insurance Company Ltd.	Atlantic Insurance Company Ltd.
Aviva General Insurance Company	Aviva Compagnie d'Assurance Générale
Aviva Insurance Company of Canada	Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch)	AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne)
BCAA Insurance Corporation	BCAA Insurance Corporation
Belair Insurance Company Inc.	Compagnie d'assurance Belair Inc. (La)
Beneva	Beneva
Berkley Insurance Company	Compagnie d'Assurance Berkley
Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie (La)
CAA Insurance Company (Ontario)	CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Farm Insurance Corporation	Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company	Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'assurance (Le)
Canadian Premier General Insurance Company	Compagnie d'assurances générales Première du Canada (La)
Canassurance, General Insurance Company Inc.	Canassurance, compagnie d'assurances générales inc.
Carleton-Fundy Mutual Insurance Company	Carleton-Fundy Mutual Insurance Company
Certas Direct Insurance Company	Certas direct, compagnie d'assurances
Certas Home and Auto Insurance Company	Certas, compagnie d'assurances habitation et auto

Cherokee Insurance Company	Cherokee Insurance Company
Chubb Insurance Company of Canada	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Citelle mutuelle d'assurance	Citelle mutuelle d'assurance
Clare Mutual Insurance Company	Clare Mutual Insurance Company
Coachman Insurance Company	Coachman Insurance Company
Continental Casualty Company	Compagnie d'assurance Continental Casualty (La)
Co-operators General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (La)
CUMIS General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (La)
Definity Insurance Company	Société financière Definity
Desjardins General Insurance Inc.	Desjardins Assurances Générales Inc.
Dominion of Canada General Insurance Company (The)	Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
Ecclesiastical Insurance Office PLC	Société des Assurances Ecclésiastiques
Echelon Insurance	Échelon Assurance
Employers Insurance Company of Wausau	Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
Endurance Specialty Insurance Ltd.	Assurances spécialisées Endurance Itée
Esurance Insurance Company of Canada	Esurance du Canada, Compagnie d'Assurance
Europ Assistance S.A.	Europ Assistance S.A.
Everest Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance Everest du Canada (La)
Factory Mutual Insurance Company	Factory Mutual Insurance Company
FCT Insurance Company Ltd.	Compagnie D'Assurances FCT Ltée
Federal Insurance Company	Compagnie d'assurances Fédérale
Federated Insurance Company of Canada	Federated, compagnie d'assurances du Canada (La)
Fenchurch General Insurance Company	Fenchurch Compagnie d'Assurance Générale
First North American Insurance Company	Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance (La)
Fortress Insurance Company	Fortress Insurance Company
Four Points Insurance Company Ltd.	Four Points Insurance Company Ltd.
General Reinsurance Corporation	General Reinsurance Corporation
Germania Mutual Insurance Company	Germania Mutual Insurance Company
GMS Insurance Inc.	GMS Insurance Inc.
Gore Insurance Company	Gore Insurance Company
GPIC Insurance Company	Compagnie d'assurance GPIC
Great American Insurance Company	Compagnie d'Assurance Great American
Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)	Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)

Hartford Fire Insurance Company Ltd.	Compagnie d'Assurance Incendie Hartford (La)
HDI Global SE Canada Branch	HDI Global SE (succursale canadienne)
HDI Global Speciality SE	HDI GlobalAssurance Spécialités SE
Heartland Farm Mutual Inc.	Heartland Farm Mutual Inc.
Hudson Insurance Company	Hudson Insurance Company
Indemnity National Insurance Company	Indemnity National Insurance Company
Industrial-Alliance Insurance Auto and Home Inc.	Industrielle-Alliance, Assurance auto et habitation inc.
Industrial-Alliance Pacific General Insurance Corporation	Industrielle-Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales
Insurance Company of Prince Edward Island	Insurance Company of Prince Edward Island
Insurance Corporation of British Columbia	Insurance Corporation of British Columbia
Intact Insurance Company	Intact Compagnie d'assurance
Jevco Insurance Company	Compagnie d'Assurances Jevco (La)
Jewelers Mutual Insurance Company, SI	Jewelers, Compagnie d'Assurance Mutuelle par actions
Liberty Mutual Insurance Company	Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (La)
Lloyd's Underwriters	Les Souscripteurs du Lloyd's
Markel International Insurance Company) Limited (Canada Branch)	Markel compagnie d'assurance internationale limitée (succursale canadienne)
MAX Insurance	MAX Insurance
Mennonite Mutual Insurance Company (Alberta) Ltd.	Mennonite Mutual Insurance Company (Alberta) Ltd.
Millennium Insurance Corporation	La Corporation d'assurance Millenium
Mitsui Sumitomo Insurance Company Ltd.	Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée
Motors Insurance Corporation	Compagnie d'Assurance Motors (La)
Munich Reinsurance America Inc.	Réassurance Munich Amérique, Inc.
Mutual Fire Insurance Company of British Columbia (The)	Mutual Fire Insurance Company of British Columbia (The)
My Mutual Insurance Limited	My Mutual Insurance Limited
N.V. Hagelunie	N.V. Hagelunie
National Bank Life Insurance Company	Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie
National Liability & Fire Insurance Company	National Liability & Fire Insurance Company
New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)	New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)
Nordic Insurance Company of Canada (The)	Nordique, Compagnie d'assurance du Canada (La)
Northbridge General Insurance Corporation	Société d'assurance générale Northbridge
Novex Insurance Company	Novex Compagnie d'assurance

## Sociétés membres de la SIMA (suite)

---

Old Republic Insurance Company of Canada	Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada (L')
Optimum Insurance Company Inc.	Optimum Société d'Assurance Inc.
Optimum West Insurance Company	Optimum West Insurance Company
PAFCO Insurance Company	PAFCO compagnie d'assurance
Peace Hills General Insurance Company	Peace Hills General Insurance Company
Pembridge Insurance Company	Pembridge, compagnie d'assurance
Personal General Insurance Inc.	Personnelle, assurances générales Inc. (La)
Personal Insurance Company (The)	Personnelle, Compagnie d'Assurances (La)
Petline Insurance Company	Compagnie d'assurance Petline
Portage La Prairie Mutual Insurance Company	Portage La Prairie Mutual Insurance Company (The)
Primum Insurance Company	Primum compagnie d'assurance
Prince Edward Island Mutual Insurance Company	Prince Edward Island Mutual Insurance Company
Pro-Demnity Insurance Company	Pro-Demnity Insurance Company
Promutuel Réassurance	Promutuel Réassurance
Protective Insurance Company	Protectrice, société d'assurance (La)
Prysm General Insurance Inc.	Prysm assurances générales inc.
Quebec Assurance Company	Compagnie d'Assurance du Québec
RBC Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance RBC du Canada
Red River Mutual Insurance Company	Red River Mutual Insurance Company
Riverstone International Insurance Inc.	Assurance Internationale RiverStone
S & Y Insurance Company	S & Y Compagnie d'Assurance
Sandbox Mutual Insurance	Sandbox Mutual Insurance
SCOR UK Company Limited (Canadian Branch)	SCOR UK Company Limited (succursale canadienne)
Scottish & York Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée
Security National Insurance Company	Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance
Sentry Insurance, A Mutual Company	Société mutuelle d'assurance Sentry (La)
SGL Canada Insurance Services Ltd.	SGL Canada Insurance Services Ltd.
Sompo Japan Insurance Inc.	Assurances Sompo Japon Inc.
Sonnet Insurance Company	Compagnie d'assurance Sonnet
South Eastern Mutual Insurance Company	South Eastern Mutual Insurance Company
Sovereign General Insurance Company (The)	Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale (La)
St. Paul Fire & Marine Insurance Company	Compagnie d'Assurance Saint Paul
Stanley Mutual Insurance Company	Stanley Mutual Insurance Company
Starr Insurance & Reinsurance Ltd.	Starr Insurance & Reinsurance Ltd.
Swiss Re Corporation Solutions America Insurance Corporation	Swiss Re Corporation Solutions America Insurance Corporation

## Sociétés membres de la SIMA (suite)

---

TD Direct Insurance Inc.	TD assurance directe inc.
TD General Insurance Company	Compagnie d'Assurances Générales TD
TD Home and Auto Insurance Company	Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Technology Insurance Company Inc.	Société d'assurance Technologie
Temple Insurance Company (The)	Compagnie d'assurance Temple (La)
Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Company Ltd.	Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
Tokio Marine Canada Ltd.	Tokio Maritime Canada Itée
Trafalgar Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada
Trans Global Insurance Company	Compagnie d'assurances Trans Globale
Travelers Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance Travelers du Canada (La)
Trisura Guarantee Insurance Company	Compagnie d'assurance Trisura Garantie
Triton Insurance Company	Compagnie d'assurance Triton
TTC Insurance Company Limited	TTC Insurance Company Limited
Unica Insurance Inc.	Unica assurances inc.
Unifund Assurance Company	Unifund, Compagnie d'Assurance
Unique General Insurance Inc. (L')	Unique Assurances Générales Inc. (L')
United General Insurance Corporation	United General Insurance Corporation
United States Liability Insurance Company	United States Liability Insurance Company
Verassure Insurance Company	Compagnie d'assurance Verassure
Wawanesa Mutual Insurance Company (The)	Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa (La)
Westland Insurance Company Limited	Westland Insurance Company Limited
Wynward Insurance Group	Wynward Insurance Group
XL Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance XL Spécialité
Zenith Insurance Company	Compagnie d'Assurance Zénith
Zurich Insurance Company	Zurich Compagnie d'Assurances SA